



Règles d'utilisation des supports électroniques pour les candidats à l'examen

Document en annexe des dispositions d'exécution de la procédure de qualification avec examen final du 21 août 2018 pour **Assistants/Assistants en maintenance d'automobiles, Mécaniciens/Mécaniciennes en maintenance d'automobiles, Mécatroniciens/Mécatroniciennes d'automobiles**

Promulguée et mise en vigueur par l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA); le 21.8.2018
Version 4.2.2019

N° cand., nom, prénom du candidat/de la candidate: _____

Généralités:

Les documents numériques sont autorisés pendant l'examen final, sous réserve du respect des règles indiquées dans ce document, et sauf pour l'examen oral des connaissances professionnelles. L'utilisation des supports numériques ne doit pas nuire à la fluidité de l'examen.

Règles:

1. **Documents numériques:** le contenu et le volume des documents numériques ne sont pas limités. Les documents doivent cependant être préalablement installés localement et déverrouillés.
2. **Moyens auxiliaires électroniques:** les candidats sont responsables du bon fonctionnement de leurs appareils. Aucun appareil de remplacement ne sera distribué.
3. **Alimentation électrique:** au début de l'examen, la batterie des appareils doit être chargée. Les candidats apportent leur chargeur. Une prise électrique située à une distance d'env. 3 mètres est mise à disposition.
4. **Communication:** pendant l'examen final, toute possibilité de communication doit être désactivée (WiFi, Bluetooth, GSM et réseau de téléphonie mobile, etc.). Tout accès à des moteurs de recherche, réseaux ou autres connexions internes et externes est strictement interdit.
5. **Enregistrement:** toute forme d'enregistrement et/ou de diffusion de documents d'examen ainsi que toute autre utilisation de techniques d'enregistrement (image et son) sont interdites.

Contrôles: les experts sont autorisés à contrôler le respect du règlement pendant les examens. La surveillance peut aussi être assurée par un logiciel électronique.

Sanctions:

Le non-respect des règles 4 et 5 entraîne l'exclusion immédiate du domaine de qualification correspondant. Tous les coûts générés par le dommage ainsi provoqué sont en outre facturés à la personne en infraction.

Confirmation:

Merci de confirmer que vous avez pris connaissance des règles, en indiquant le lieu, la date et votre signature, et de remettre cette confirmation à l'expert principal le jour de l'examen.

Lieu/date: _____

Signature: _____
